



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 19050

Numéro SIREN : 797 737 293

Nom ou dénomination : Rhapsody

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2016 sous le numéro de dépôt 114669



1611479501

DATE DEPOT : 2016-11-22

NUMERO DE DEPOT : 2016R114669

N° GESTION : 2013B19050

N° SIREN : 797737293

DENOMINATION : Rhapsody

ADRESSE : 24-32 rue Jean Goujon 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2016/06/21

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE E'
CONTINUATION D'ACTIVITE MALGRE LA PERTE DE MOITIE DU C

RHAPSODY

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 24/32 rue Jean Goujon 75008 Paris
797 737 293 RCS Paris

138 14250

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 21 JUIN 2016**

EC 21 06 16 CH.
DN

Le Mardi 21 Juin 2016, à 11 heures,

au siège social,

La société **LV GROUP**, société anonyme au capital de 35 633 796 euros, dont le siège social est 22, avenue Montaigne – 75008 Paris, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 335 581 294, représentée par Monsieur Antoine ARNAULT, Président Directeur Général,

Associé unique et propriétaire de la totalité des actions de la société **RHAPSODY**,

(.....)

2. A pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour ci - après :

(.....)

Le Commissaire aux Comptes a été informé par lettre recommandée avec AR en date du 10 juin 2016 de l'objet des décisions prises ce jour.

de commerce de Paris
Acte déposé
22 NOV. 2016
R. M. Y. G. G.
Sous le n° R. M. Y. G. G.
en date du 10 juin 2016 de

(.....)

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique, prenant acte de la démission des sociétés ERNST & YOUNG et AUTRES de son mandat de Commissaire aux Comptes titulaire et de la démission de la société AUDITEX de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant à l'issue des présentes décisions, décide de nommer en qualité de nouveaux Commissaires aux comptes pour la durée restant à courir des mandats de leurs prédécesseurs, soit jusqu'aux décisions de l'Associé unique appelé en 2019 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- en qualité de Commissaire aux comptes titulaire : DELOITTE & ASSOCIES, 185 avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine cedex,
- en qualité de Commissaire aux comptes suppléant : BEAS, 7-9 Villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Cette décision est adoptée par l'Associé unique.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique, constatant que du fait de la perte enregistrée à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide qu'il n'y a pas lieu à la dissolution anticipée de la société.

Cette décision est adoptée par l'Associé unique.

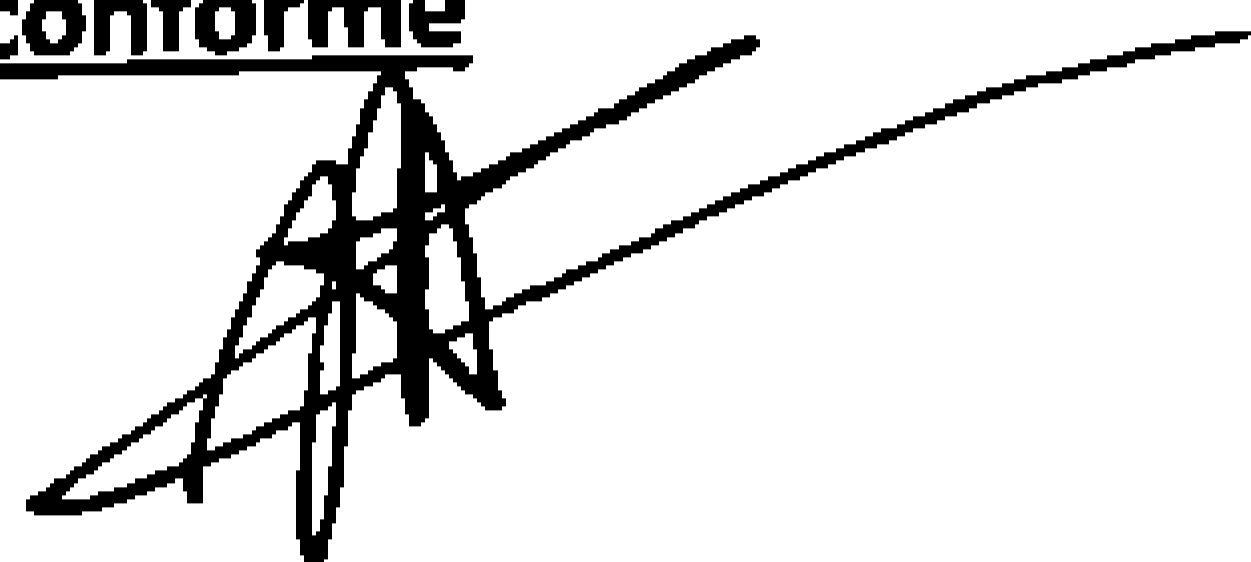
SIXIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs à Mme Valérie MATHIEU à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de publicité, dépôt et inscription modificative faisant suite aux présentes décisions.

Cette décision est adoptée par l'Associé unique.

(.....)

Extrait certifié conforme



Alexandre ARNAULT
Président